



## DEPARTEMENT DE L' AISNE

### Ville de CHATEAU-THIERRY

#### **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2011**

**Etaient présents :** M. KRABAL - Mme JACOB - M. BARDOUX - Mme DOUAY - M. REZZOUKI  
Mme LEFEVRE - M. DUCLOUX - Mme MAUJEAN - M. BEAUVOIS - M. BENTZ - M. BOKASSIA  
Mme MARTELLE - M. PINTELOUX - M. GENDARME - M. BOUTELEUX - M. FRERE  
Mme PONDROM – Mme BONNEAU - M. MARLIOT - Mme FERRAND - Mme VANDENBERGHE  
M. FILLION - M. FENARDJI - M. JOURDAIN - M. BREME - Mme BOUVIER - M. FONTAINE  
M. BIANCHETTI - M. TURPIN - Mme YONNET.

**Absents excusés :** Mlle LECLERCQ (P. à Mme LEFEVRE) - Mme CORDOVILLA (P. à Mme DOUAY) - M. VERCAUTEREN (P. à Mme YONNET).

#### **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 14 décembre 2010**

A l'unanimité, le compte-rendu est approuvé.

**Monsieur le Maire informe des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

#### **Convention de mise à disposition**

DECIDE de signer une convention d'occupation de locaux avec l'association « Théatr'O » pour un local situé à U1, rue Paul Doucet

DECIDE de signer une convention d'occupation de locaux avec M. ZORN pour un jardin situé au 82, rue du Village Saint Martin.

DECIDE de signer un bail avec la Maison du CIL pour un local situé 6, résidence Rameau.

DECIDE de signer un bail avec Logivam pour un local situé 2, avenue de la mare aux canes.

#### **Acceptation d'un don**

DECIDE d'accepter le don par M. RADTKE d'un tableau d'Emile JACOPIN.

#### **Cession d'un piano**

DECIDE de céder à M. VALLEJO un piano pour la somme de 500 €.

#### **Tarifs municipaux**

DECIDE de fixer le tarif de l'électricité pour les abonnés du marché hebdomadaire à 7,30 € par mètre linéaire et par trimestre.

DECIDE de fixer à 5 € le tarif de l'entrée du concert organisé à l'occasion de la journée de la femme le 8 mars 2011 au Palais des Rencontres.

#### **Marchés public – Procédure adaptée**

MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REALISATION D'UN PROJET  
ARCHITECTURAL D'AMENAGEMENT DU BATIMENT « LE RELAIS DU  
VIEUX CHATEAU »

Cabinet Antoine COSSON CHATEAU-THIERRY  
Soit un taux de

32 160.00 € HT  
9.60%

## FOURNITURE DE DOCUMENTS IMPRIMERIE, SONORES ET MULTIMEDIA

Lot n°1 : Nouveauté de l'édition, petits éditeurs et ouvrage de fonds adultes  
Etablissement LE LISEUR 02400 CHATEAU-THIERRY  
Pour une fourchette de commande comprise entre 10 000 € HT et 15 000 € HT  
Pour une durée d'un an.

Lot n°2 : Nouveauté de l'édition, petits éditeurs et ouvrage de fonds jeunesse  
Etablissement LE LISEUR 02400 CHATEAU-THIERRY  
Pour une fourchette de commande comprise entre 6 500 € HT et 9 000 € HT  
Pour une durée d'un an.

Lot n°3 : Ouvrages parascolaires pour la jeunesse et pour l'activités des services  
Etablissement LUDIC 93100 MONTREUIL  
Pour une fourchette de commande comprise entre 2 000 € HT et 3 000 € HT  
Pour une durée d'un an.

Lot n°4 : Livres en gros caractères  
Etablissement Chapitre GUERLIN 51100 REIMS  
Pour une fourchette de commande comprise entre 800 € HT et 1 200 € HT  
Pour une durée d'un an.

Lot n°5 : Disques compacts avec fournitures de notices  
Etablissement CVS 93100 MONTREUIL  
Pour une fourchette de commande comprise entre 5 000 € HT et 8 000 € HT  
Pour une durée d'un an.

Lot n°6 CDroms, DVDroms et DVD avec fourniture de notices  
Etablissement CVS 93100 MONTREUIL  
Pour une fourchette de commande comprise entre 10 000 € HT et 13 000 € HT  
Pour une durée d'un an.

## REAMENAGEMENT DES LOCAUX DE LA ROTONDE

Lot n° 1 : Terrassement/plate forme/voirie/ réseaux et soutènement  
Société RVM – 02400 EPAUX-BEZU 107 500.00 € HT

Lot n° 2 : Démolition/maçonnerie/désiamantage  
Société GANFORNINA – 02400 BRASLES 146 871.83 € HT

Lot n° 3 : Charpente/ossature bois  
Société DAVESNE – 02540 VIELS MAISONS 90 000.00 € HT

Lot n° 4 : Isolation thermique extérieure par bardage  
Société DAVESNE – 02540 VIELS MAISONS 94 500.00 € HT

Lot n° 5 : Etanchéité/Zinguerie/isolation toiture  
Société ROQUIGNY – 02204 SOISSONS 99 000.00 € HT

Lot n° 6 : Menuiserie aluminium/serrurerie  
Entreprise Mercier Techn'Indus – 02406 CHATEAU-THIERRY 32 000.00 € HT

Lot n° 7 : Menuiserie bois extérieure/intérieure/agencement fixe  
Menuiserie Charpente du Villon – 02210 LA CROIX SUR OURCQ 297 800.00 € HT  
+ Solution variante 15 464.24 € HT

<u>Lot n° 8 : Doublage/cloisons/faux Plafonds</u> Menuiserie Charpente du Villon – 02210 LA CROIX SUR OURCQ	77 400.00 € HT
<u>Lot n° 9 : Electricité/câblage informatique et téléphonique</u> Société DELABARRE – 02400 AZY-SUR-MARNE + Solution variante	146 815.61 € HT 923.92 € HT
<u>Lot n° 10 : Chauffage central/VMC double flux/Pompe à chaleur</u> Entreprise HERBILLON – 02400 CHATEAU-THIERRY	115 000.00 € HT
<u>Lot n° 11 : Plomberie sanitaire</u> Entreprise HERBILLON – 02400 CHATEAU-THIERRY	30 000.00 € HT
<u>Lot n° 12 : Peinture/Revêtements de sols et murs</u> Entreprise MILLET – 02400 CHATEAU-THIERRY + Solution variante	122 956.51 € HT 8 058.00 € HT
<u>Lot n° 13 : Alarme/téléphone/Vidéo surveillance</u> Société A3S – 02570 CHEZY-SUR-MARNE	23 062.20 € HT
<u>Lot n° 14 : Plate forme élévatrice</u> Société ERMHES – 35504 VITRE Cedex	13 900.00 € HT
<u>Lot n° 15 : Mobilier</u> Société BUREAU 60 – 60200 COMPIEGNE	31 586.58 € HT

#### ACHAT DE SEJOURS EN CENTRE DE VACANCES

##### AUTREMENT LOISIRS ET VOYAGES

9 Rue du Rivage  
59320 SEQUEDIN

48 420 € TTC

#### MARCHE DE TOITURE

##### Lot n° 1 : Bâtiment U1 Belin

Société GANFORNINA – 02400 BRASLES

40 506.43 € HT

##### Lot n° 2 : 11 Bis Rue de Fère

Entreprise CARON – 02400 BEZU-ST-GERMAIN

8 142.82 € HT

##### Lot n° 3 : Lavoir Rue du Buisson

Société GANFORNINA – 02400 BRASLES

9 480.21 € HT

DECIDE de signer une convention d'étude financière prospective avec la Société RESSOURCES CONSULTANTS FINANCES 16, rue de Penhoët 35000 RENNES d'un montant de 4 050 € HT.

#### ACCOMPAGNEMENT SOCIOPROFESSIONNEL DES SALARIES DE NOTRE CHANTIER D'INSERTION « VOIRIE »

AFTAM

Pôle de Promotion Sociale Picardie – 60200 COMPIEGNE

11 850.00 € TTC

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**Convention avec l'association APEI pour la collecte des papiers usagés**

L'association « APEI – Les Papillons Blancs du sud de l'Aisne » gère l'ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) de Chierry. Cet organisme médico-social vise la réinsertion sociale et professionnelle des adultes handicapés.

La Ville de Château-Thierry souhaite participer au programme de collecte de papiers usagés mis en place par l'ESAT de Chierry. Des collecteurs à papiers seront mis à disposition de la commune et les papiers usagés seront collectés et triés par les travailleurs handicapés de l'ESAT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association « APEI Les Papillons Blancs du sud de l'Aisne » pour permettre la collecte des papiers usagés par l'ESAT de Chierry.

**Jumelage avec la Ville de Grybow**

L'association « Château-Thierry-Grybow », créée en 2000 par Mme GOUTTE, a permis de multiplier les échanges et les rencontres avec la ville de Grybow, développant entre les deux communes des liens d'amitié de plus en plus étroits.

Plusieurs actions ont été mises en place comme, les échanges internationaux de jeunes, la participation aux Spartakiades de Grybow (jeux d'hiver d'intégration) et au marché de Noël de Château-Thierry, etc.

De nombreux échanges existent également avec des acteurs locaux (ARPHA, Les Papillons Blancs), la ville de Grybow étant très engagée dans l'intégration des personnes handicapées par le sport, la culture, l'emploi et l'éducation.

Pour formaliser ces liens d'amitié et de solidarité entre les habitants des 2 villes, une charte d'amitié a été signée en 2001.

Afin de favoriser davantage le rapprochement de Château-Thierry et de Grybow et d'encourager les actions communes, Monsieur le Maire propose la mise en place d'un jumelage avec la commune de Grybow.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la mise en place d'un jumelage avec la ville de Grybow.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la charte de jumelage qui viendra formaliser cette coopération, lors de la prochaine visite du maire de Grybow, prévue en septembre prochain.

**Prestations d'action sociale – Taux 2011**

Les dispositions sociales détaillées dans ce tableau reconduisent des mesures antérieures, adoptées par l'Assemblée Municipale, d'année en année, depuis le 25 août 1980.

Il est proposé l'application de ces nouveaux taux, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011, de plein droit en faveur des agents territoriaux répondant aux conditions requises.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'appliquer ces nouveaux taux, avec effet au 1er janvier 2011, de plein droit en faveur des agents territoriaux répondant aux conditions requises.

DIT que les crédits nécessaires aux dépenses susceptibles d'être entraînées par cette décision sont inscrits au budget communal.

### **Débat d'orientation budgétaire**

En application des dispositions prévues à l'article 11 de la loi d'orientation n° 92.125 du 6 Février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales rendant obligatoire dans les communes de 3 500 habitants et plus le débat sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire concernant le Budget Primitif 2011.

### **Tarifs municipaux**

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer comme suit les tarifs :

#### **ALSH Séjour Environnement :**

**CENTRE EQUESTRE DE LA POSTE  
BERNY RIVIERE (02)  
Du 18 au 22 avril 2011  
Pour 24 jeunes de 7 à 12 ans  
Coût du séjour par enfant 150 €**

	PARTICIPATION FAMILLES Déduction faite des Bons vacances	PARTICIPATION VILLE
< 450	36.75 €	28.25 €
451 à 550	45.39 €	54.61 €
551 à 650	54.02 €	55.98 €
651 à 812	54.00 €	96.00 €
> à 812	75.00 €	75.00 €
EXT	Participation intégrale ou résiduelle si bons vacances	

### EXTR'ADO Voile :

**BASE NAUTIQUE DE CHAMOUILLE - STAGE VOILE**  
**Du 25 au 29 avril 2011 - Pour 12 jeunes de 11 à 13 ans**  
**Coût du séjour par jeune 150 €**

	PARTICIPATION FAMILLES Déduction faite des Bons vacances	PARTICIPATION VILLE
< 450	36.75 €	28.25 €
451 à 550	45.39 €	54.61 €
551 à 650	54.02 €	55.98 €
651 à 812	54.00 €	96.00 €
> à 812	75.00 €	75.00 €
EXT	Participation intégrale ou résiduelle si bons vacances	

### Séjour Ski :

**Les Karellis**  
**Du 16 au 22 avril 2011**  
**Pour 10 jeunes de 14 à 17 ans**  
**Coût du séjour 620 €**

	PARTICIPATION FAMILLES Déduction faite des Bons vacances	PARTICIPATION VILLE
< 450	51.45 €	449.55 €
451 à 550	63.54 €	486.46 €
551 à 650	75.63 €	488.37 €
651 à 812	223.20 €	396.80 €
> à 812	310.00 €	310.00 €
EXT	Participation intégrale ou résiduelle si bons vacances	

### SEJOURS AUTREMENT LOISIRS ETE 2011

**Saint Rémy des Landes**  
**Du 2 au 15 juillet 2011**  
**Pour 12 enfants de 6 à 13 ans**  
**Coût du séjour 775 € / enfant**

QUOTIENT	PARTICIPATION FAMILLE	PARTICIPATION VILLE
< 450	88.20 €	482.80 €
451 à 550	108.93 €	546.07 €
551 à 650	129.65 €	549.35 €
651 à 812	279.00 €	496.00 €
> à 812	387.50 €	387.50 €
EXTERIEUR	Participation intégrale ou résiduelle si bons vacances	

**Hauteluce en Savoie**  
**Du 15 au 29 juillet 2011**  
**Pour 12 enfants de 6 à 13 ans**  
**Coût du séjour 830 € / enfant**

QUOTIENT	PARTICIPATION FAMILLE	PARTICIPATION VILLE
< 450	110.25 €	464.75 €
451 à 550	136.16 €	543.84 €
551 à 650	162.07 €	547.93 €
651 à 812	298.80 €	531.20 €
> à 812	415.00 €	415.00 €
EXTERIEUR	Participation intégrale ou résiduelle si bons vacances	

**VERDON PASSION**  
**Du 15 au 29 juillet 2011**  
**Pour 15 enfants de 13 à 17 ans**  
**Coût du séjour 920 € / enfant**

QUOTIENT	PARTICIPATION FAMILLE	PARTICIPATION VILLE
< 450	110.25 €	554.75 €
451 à 550	136.16 €	633.84
551 à 650	162.07 €	637.93 €
651 à 812	331.20 €	588.80 €
> à 812	460.00 €	460.00 €
EXTERIEUR	Participation intégrale ou résiduelle si bons vacances	

**La Clé des Champs**  
**Du 1<sup>er</sup> du 15 août 2011**  
**Pour 12 enfants de 6 à 13 ans**  
**Coût du séjour 790 € par enfant**

QUOTIENT	PARTICIPATION FAMILLE	PARTICIPATION VILLE
< 450	110.25 €	424.75 €
451 à 550	136.16 €	503.84 €
551 à 650	162.07 €	507.93 €
651 à 812	284.40 €	505.60 €
> à 812	395.00 €	395.00 €
EXTERIEUR	Participation intégrale ou résiduelle si bons vacances	

**Les Mimosas**  
**Du 1<sup>er</sup> au 15 août 2011**  
**Pour 6 jeunes de 10 à 14 ans**  
**Coût du séjour 980 €**

QUOTIENT	PARTICIPATION FAMILLE	PARTICIPATION VILLE
< 450	110.25 €	614.75 €
451 à 550	136.16 €	693.84 €
551 à 650	162.07 €	697.93 €
651 à 812	352.80 €	627.20 €
> à 812	490.00 €	490.00 €
EXTERIEUR	Participation intégrale ou résiduelle si bons vacances	

**PASS'ADO**

**Petites et Grandes Vacances Scolaires :**

***Tarif à la journée sans repas***

Quotient Familial Euros		Tarif sans bon CAF	Bons CAF	Participation des Familles
A	0 à 223	<b>4.00 €</b>	2.50 €	<b>1.50 €</b>
B	224 à 369	<b>4.00 €</b>	2.50 €	<b>1.50 €</b>
C	370 à 549	<b>4.00 €</b>	2.50 €	<b>1.50 €</b>
D	550 à 726	<b>4.00 €</b>	2.50 €	<b>1.50 €</b>
E	727 à 791	<b>4.00 €</b>		<b>4.00 €</b>
F	792 à 835	<b>4.00 €</b>		<b>4.00 €</b>
G	> 836	<b>4.00 €</b>		<b>4.00 €</b>
EXTERIEUR		<b>5.00 €</b>		Intégrale ou résiduelle

***Tarif à la ½ journée***

Quotient Familial Euros		Tarif sans bon CAF	Bons CAF	Participation des Familles
A	0 à 223	<b>2.50 €</b>	1.50 €	<b>1.00 €</b>
B	224 à 369	<b>2.50 €</b>	1.50 €	<b>1.00 €</b>
C	370 à 549	<b>2.50 €</b>	1.50 €	<b>1.00 €</b>
D	550 à 726	<b>2.50 €</b>	1.50 €	<b>1.00 €</b>
E	727 à 791	<b>2.50 €</b>		<b>2.50 €</b>
F	792 à 835	<b>2.50 €</b>		<b>2.50 €</b>
G	> 836	<b>2.50 €</b>		<b>2.50 €</b>
EXTERIEUR		<b>3.00 €</b>		Intégrale ou résiduelle



## Sortie à la journée avec pique nique fourni par la cuisine centrale

Quotient Familial Euros		Tarif sans bon CAF	Bons CAF	Participation des Familles
A	0 à 223	<b>8.50 €</b>	4.50 €	<b>4.00 €</b>
B	224 à 369	<b>8.50 €</b>	4.50 €	<b>4.00 €</b>
C	370 à 549	<b>8.50 €</b>	4.50 €	<b>4.00 €</b>
D	550 à 726	<b>8.50 €</b>	4.50 €	<b>4.00 €</b>
E	727 à 791	<b>8.50 €</b>		<b>8.50 €</b>
F	792 à 835	<b>8.50 €</b>		<b>8.50 €</b>
G	> 836	<b>8.50 €</b>		<b>8.50 €</b>
EXTERIEUR		<b>9.50 €</b>		Intégrale ou résiduelle

### Subvention à l'association « Vie et Paysages »

Le collectif Les Chesneaux – PRIARTEM poursuit son action en justice contre l'implantation de l'antenne relais installée par Orange avenue de Soissons.

Par délibération en date du 27 mai 2009, le Conseil Municipal avait apporté son soutien à cette action en versant une subvention de 4 700 € à l'association « Vie et Paysages », qui fait partie de ce collectif.

Afin de poursuivre son action en justice, le collectif Les Chesneaux – PRIARTEM demande une nouvelle subvention de 3 500 €.

Avec 31 suffrages pour et 2 abstentions (Groupe « Droite Unie »),

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE de verser à l'association « Vie et Paysages » la somme de 3 500 € dans le cadre du recours intenté contre la Société Orange.

PRECISE que les crédits seront inscrits au budget communal.

### Charte régionale d'entretien des espaces publics pour la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage

Par délibération en date du 13 octobre 2010, le Conseil Municipal a approuvé l'engagement de la commune dans la charte d'entretien des espaces publics pour la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Cet engagement implique l'intervention d'un prestataire extérieur pour la formation à la rédaction du plan de désherbage et sa validation, ainsi que la validation de la démarche Charte à la fin de l'engagement communal.

L'Union des Communautés de Communes du Sud de l'Aisne (UCCSA) est animateur-coordonateur de la Charte sur son territoire. A ce titre, elle propose aux communes de son territoire d'assurer la maîtrise d'ouvrage pour le mandatement du prestataire extérieur. Ce transfert de maîtrise d'ouvrage permet de mutualiser et d'assurer la cohérence dans le mandatement du prestataire au niveau du Pays et ainsi de réduire l'incidence financière pour les communes. Cela permet également d'optimiser les demandes de subvention auprès des financeurs de la Charte (Conseil Régional de Picardie et Agence de l'Eau Seine Normandie).

Pour assurer cette maîtrise d'ouvrage, l'UCCSA soumet au conseil municipal une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage approuvée par son comité syndical par délibération le 14 octobre 2010.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE le transfert de maîtrise d'ouvrage à l'UCCSA pour le mandatement du prestataire extérieur.

AUTORISE Monsieur le Maire ou Madame la Première Adjointe à signer la convention et toute pièce afférente à ce dossier.

### **Désaffectation de logements d'instituteur**

La Ville souhaite vendre plusieurs logements autrefois destinés à accueillir des instituteurs. La désaffectation de ces logements du domaine public, nécessaire à leur cession, ne peut être décidée par le conseil municipal sans avoir au préalable recueilli l'avis du préfet.

Conformément à l'article L. 2121-30 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Préfet a été saisi le 17 janvier 2011 pour avis sur ces désaffectations.

Par courrier reçu le 7 mars 2011, Monsieur le Sous-Préfet de Château-Thierry a émis un avis favorable à la désaffectation de ces logements.

Il revient donc au conseil municipal de délibérer pour désaffecter ces logements.

Avec 31 suffrages pour et 2 abstentions (Groupe « Unis pour Château »),

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE la désaffectation du domaine public des bâtiments suivants :

- 1 appartement au 1, rue des écoles
- 3 pavillons au 14, avenue des vaucrises
- 2 appartements au 8, ruelle des prêtres
- 1 appartement au 4, rue de la mare aubry

### **Cession d'une partie de la parcelle cadastrée AM n° 19 (rue des écoles)**

Par courrier en date du 3 décembre 2010, M. et Mme METAIRIE souhaitent acquérir le logement situé rue des écoles (parcelle AM n°19) appartenant à la Ville.

Le Service des Domaines a fixé la valeur de ce logement à 60 000 € dans son avis du 21 décembre 2010.

M. et Mme METAIRIE proposent de l'acquérir pour un prix de 54 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la cession de ce logement.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à céder au profit de M. et Mme METAIRIE le logement situé 1, rue des écoles (parcelle AM n°19) pour un prix de 54 000 €.

AUTORISE Monsieur le Maire ou Madame la Première Adjointe à signer toute pièce relative à l'exécution de la présente délibération.

### **Cession d'une partie de la parcelle cadastrée AW n° 359 (avenue des vaucrises)**

Par courrier en date du 25 février 2011, M. AMAZIANE souhaite acquérir un logement situé 14 avenue des vaucrises (parcelle AW n°359) appartenant à la Ville.

Le Service des Domaines a fixé la valeur de ce logement à 82 350 € dans son avis du 21 janvier 2010.

M. AMAZIANE propose de l'acquérir pour un prix de 74 115 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la cession de ce logement.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à céder au profit de M. AMAZIANE le logement situé 14 avenue des vaucrises (parcelle AW n°359) pour un prix de 74 115 €.

AUTORISE Monsieur le Maire ou Madame la Première Adjointe à signer toute pièce relative à l'exécution de la présente délibération.

### **Cession d'une partie de la parcelle cadastrée AT n° 128 (rue du village Saint Martin)**

Par courrier en date du 18 février 2011, M. TEPAZ souhaite acquérir un terrain situé 82 rue du Village Saint Martin (parcelle AT n°128) appartenant à la Ville.

Le Service des Domaines a fixé la valeur de ce terrain d'une surface d'environ 1 600 m<sup>2</sup> à 25 500 € dans son avis du 19 février 2011.

M. TEPAZ propose de l'acquérir pour un prix de 21 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la cession de ce terrain.

Avec 31 suffrages pour et 2 abstentions (Groupe « Unis pour Château »),

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à céder au profit de M. TEPAZ une partie de la parcelle cadastrée AT n°128 pour une surface d'environ 1 600 m<sup>2</sup> pour un prix de 21 000 €.

AUTORISE Monsieur le Maire ou Madame la Première Adjointe à signer toute pièce relative à l'exécution de la présente délibération.

### **USEDA – Adhésion de la commune de Saint Quentin**

La Ville de Saint Quentin a sollicité son adhésion à l'Union des Secteurs d'Énergie du Département de l'Aisne (USEDA).

Cette demande a fait l'objet d'un avis favorable de la part du Comité Syndical de l'USEDA en date du 8 décembre 2010.

Conformément à l'article L.5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal dispose d'un délai de 3 mois pour approuver cette adhésion.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ÉMET un avis favorable à la demande d'adhésion de la commune de Saint Quentin.

## **CCRCT – Rapport d’activités 2009**

Vu le rapport établi par la Communauté de Communes de la Région de Château-Thierry,  
Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à prendre connaissance du rapport susvisé.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE de la présentation du rapport d’activités 2009 de la Communauté de Communes de la Région de Château-Thierry.

### **Conventions avec l’association ARBRES**

Par délibération en date du 29 septembre 2009, le Conseil Municipal autorisait Monsieur le Maire à signer une convention avec l’association « A.R.B.R.E.S » pour lui confier des travaux d’entretien d’espaces verts.

La Ville de Château-Thierry souhaite renouveler cette convention et en signer une autre afin de confier également à l’association ARBRES des travaux de nettoyage.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer des conventions avec l’association A.R.B.R.E.S pour des prestations d’entretien d’espaces verts et de nettoyage.

DIT que les crédits sont inscrits au Budget communal.

### **Création d’une commission d’indemnisation amiable du préjudice économique**

La réalisation de chantier dans certaines artères de la ville entraîne parfois un préjudice économique sur l’activité des commerçants, des artisans et des professions libérales installés dans le secteur où ils se déroulent.

Pour prévenir le préjudice matériel subi par ces professionnels dans le cadre des projets portés par la Ville, il est proposé de constituer une commission d’indemnisation amiable du préjudice économique.

Cette instance permettra de répondre de manière transparente, juste et équitable aux éventuelles demandes d’indemnisations.

L’indemnisation sera accordée en réparation d’un préjudice justifié dans sa réalité et son montant. Le dommage pris en compte devra être actuel, certain et direct. En tout état de cause, l’indemnisation portera sur la perte de marge brute enregistrée par le demandeur.

Cette commission sera composée des personnalités suivantes :

- Monsieur le Président du Tribunal administratif d’Amiens (ou son représentant)
- Monsieur le Préfet de l’Aisne (ou son représentant)
- Monsieur le Maire de la Ville de Château-Thierry (ou son représentant)
- Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d’Industrie (ou son représentant)
- Monsieur le Trésorier Principal de Château-Thierry (ou son représentant)
- Un membre de l’association des commerçants (avec voix consultative)

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

APPROUVE la création et la composition de la commission d’indemnisation amiable du préjudice économique.

## **Rénovation des courts de tennis couverts - Demande de subvention au Conseil Général**

Le sol des deux courts couverts de Château-Thierry était dans un état avancé de vétusté, et s'avéraient dangereux dans la pratique du tennis de loisir et de compétition.

Le Tennis Club de Château-Thierry est le principal utilisateur de l'équipement et compte près de 300 licenciés. La majorité des équipes évolue au niveau départemental et régional.

Actuellement, les courts couverts sont utilisés 77h00 par semaine, 7 jour sur 7 par l'enseignement du tennis, par la pratique libre et par les compétitions. L'équipement accueille également des établissements scolaires et spécialisés.

Il a été décidé de refaire ce sol et ainsi de le rendre moins dangereux en effectuant les travaux suivants : ponçage au niveau des dalles, nettoyage en profondeur de l'ensemble des deux courts, et mise en place d'une résine sur la surface de jeu.

Le montant de cette opération de rénovation des courts de tennis couverts s'élève à 7 918.54 € HT.

Le Conseil Général peut subventionner ce projet dans le cadre du CDDL à hauteur de 15% sur un montant plafond de 6 620.86 € HT, soit 993.13 €.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet

SOLLICITE de la part du Conseil Général une subvention à hauteur de 15 % sur un montant plafond de 6 620.86 € HT, soit la somme de 993.13 €

AUTORISE Monsieur Le Maire à solliciter tout autre financement potentiel.

S'ENGAGE à financer la quote part restant à la charge de la commune.

## **INTERREG IV – EURAPHIS III – Demande de prolongation**

Par délibération en date du 11 décembre 2006, le Conseil Municipal approuvait la poursuite de l'implication de la Ville dans le programme européen INTERREG placé sous la conduite de la Ville de Tournai.

Par délibération en date du 27 novembre 2007, le Conseil Municipal approuvait le projet EURAPHIS III, proposé au financement du programme INTERREG IV France-Wallonie-Flandres.

Par délibération en date du 4 juillet 2008, le Conseil Municipal approuvé la modification du projet EURAPHIS III, proposé au financement du programme INTERREG IV France-Wallonie-Flandres.

La fin du projet EURAPHIS III était initialement prévue au 30 juin 2011.

Les 15 partenaires du projet EURAPHIS se sont mis d'accord pour demander une prolongation du projet pour une durée de 6 mois afin de permettre la consommation de l'ensemble des fonds FEDER alloués par le programme INTERREG.

Les Villes de Chimay et Maubeuge, ayant procédant à des transferts de solidarité de fonds FEDER en direction de la Ville de Château-Thierry, la Ville de Château-Thierry doit maintenant procéder à la modification de son cofinancement du projet à hauteur de ces transferts de solidarité, soit 7 050 €.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la prolongation du projet EURAPHIS III pour une durée de 6 mois.

ACCEPTE que le cofinancement du projet EURAPHIS III par la Ville, initialement fixé à 52 750 €, passe à 59 800 €.

DECIDE la prolongation pendant la durée du projet EURAPHIS III du chargé de mission au grade d'assistant qualifié de conservation du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon, indice brut 322.

### **Charte de la Vie Associative - Modification**

Par délibération en date du 14 décembre 2010, le Conseil Municipal approuvait la charte de la vie associative, jointe aux dossiers de subvention 2011.

Il est demandé à l'assemblée d'approuver une modification de cette charte.

Avec 27 suffrages pour, 5 voix contre et 1 abstention,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE la modification de la Charte de la Vie Associative

### **Règlement intérieur « Espace Famille » - Modification**

Par délibération en date du 30 juin 2009, le Conseil Municipal approuvait le règlement intérieur fixant les conditions d'utilisation du compte famille.

Il est proposé la modification de ce règlement en ajoutant que « toute absence non justifiée par un certificat médical sera facturée au tarif en vigueur sans déduction du bon vacance CAF ».

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la modification du règlement intérieur fixant les conditions d'utilisation du compte famille.

### **Acquisition de mobilier et de matériel**

#### **Demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales**

Les projets de la Direction Education Jeunesse se développent suivant les directives de la politique éducative de la ville.

Des besoins d'investissement se font jour pour un meilleur accueil et une diversification des activités proposées.

<b>Dépenses</b>	<b>Montant TTC</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Participation CAF 40 % du HT</b>
Achat de mobilier, matériel spécifique pour les <b>ALSH</b> :			
-Ateliers d'Arts : Bureau, chaise de bureau	739.12 €	618.00 €	247,20 €
-Les Gamins d'Abord : Abri de jardin	1 030.00 €	861.20 €	344.48 €
<b>Pour l'ensemble du service Jeunesse :</b> Mini Bus	21 102.00 €	17 644.23 €	7 057.69 €
<b>Total</b>	<b>22 871.12 €</b>	<b>19 123.43 €</b>	<b>7 649.37 €</b>

Nature : Lieu de vie Vignotte - Achat de mobilier de cuisine et petit électroménager
Descriptif synthétique (objectifs et contenu du projet, public...) : Développement par la ville d'un espace de service dans le quartier de la Vignotte. Dans le cadre des ateliers mis en place, d'installation de mobilier et d'achat de réfrigérateur sont nécessaires afin d'aider à répondre aux objectifs annoncés.
Date de mise en œuvre : mai 2011 Coût total du Projet HT : 885.50 € <b>Montant sollicité : 354.20 €</b>

<b><u>Nature</u></b> : Lieu de vie Blanchard - Achat d'une table de ping-pong et de 2 babyfoots
Descriptif synthétique (objectifs et contenu du projet, public...) : Achat de matériel pour aménager un espace d'accueil des Adolescents et jeunes adultes à l'antenne du centre social dans le quartier « Blanchard »
Date de mise en œuvre : avril 2011 Coût total du Projet TTC : 2 568 € <b>Montant sollicité : 1 027 €</b>

L'aide sollicitée à la CAF par le biais de l'aide aux partenaires s'élève à 40 % du montant HT des opérations.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les projets

SOLLICITE de la part de la Caisse d'Allocations Familiales les subventions prévues au titre de l'aide aux partenaires.

DIT que les recettes seront inscrites au budget communal.

**Animations culturelles, familiales et animations de quartier**  
**Demandes de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales**

Les animations suivantes peuvent faire l'objet d'un financement par la Caisse d'Allocations de Familiales de Soissons.

Nature : Animations culturelles et familiales Descriptif synthétique (objectifs et contenu du projet, public...) : * Récrée Géante * Week end Enchanté * passage du camion « C'est pas sorcier »  Date de mise en œuvre : 4ème trimestre 2011 Coût total du Projet TTC : 11 257 € <b>Montant de l'aide sollicitée à la CAF : 4 502.80 €</b>
---

Nature : Animations familiales autour des nouveaux équipements de la Ville (patinoire et de l'Aqualudique)  Descriptif synthétique (objectifs et contenu du projet, public...) : Organiser des temps forts d'animations familiales autour des nouveaux équipements de la ville soit l'aqualudique en été et la patinoire en hiver (ouvertures, 3 journées et 2 soirées)
--

<p>Date de mise en œuvre :          Du 01/01/2011 au 13/03/ 2011 et du 02/12/2011 pour la patinoire          Du 05/07/2011 au 14/08/2011 pour l'aqualudique          Coût total du Projet TTC : 5 362€  <b>Montant de l'aide sollicitée à la CAF : 2 144.80 €</b></p>
---

<p>Nature : Fêtes et Animations de Quartier</p> <p>Descriptif synthétique (objectifs et contenu du projet, public...) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Après midi récréatif dans les divers lieux de vie de la Ville</li> <li>* Fête de Quartier Vaucrises</li> <li>* Journée internationale des Femmes</li> <li>* Cinéma pleins air</li> </ul> <p>Date de mise en œuvre : 01/01/2011 au 31/12/2011          Coût total du Projet TTC : 19 000 €  <b>Montant de l'aide sollicitée à la CAF : 7 600 €</b></p>
--

<p>Nature : Aide à la fonction parentale</p> <p>Descriptif synthétique (objectifs et contenu du projet, public...) :</p> <p>3 actions seront menées dans le cadre de l'aide à la fonction parentale.          Atelier discussion : temps d'échange autour d'un café et de diverses thématiques ; lutte contre l'isolement et la solitude          Ballades de la Vignotte : partir en famille, sortir du quotidien, partager des souvenirs communs          Stages bien-être : prendre soin de soi, s'accorder un temps de loisirs pour mieux être disponible</p> <p>Date de mise en œuvre : avril 2011          Coût total du Projet TTC : 2 919.69 €  <b>Montant de l'aide sollicitée à la CAF : 1 167.87 €</b></p>
---

<p>Nature : Fêtes et animations de quartier</p>
<p>Descriptif synthétique (objectifs et contenu du projet, public...) :</p> <p>3 actions seront mise en place afin de tendre à rassembler les habitants, les familles autour de projets communs.          Fêtes de quartier : lutte contre l'isolement, brasse des familles de toutes origines et de tout quartier.          Après-midi : exceptionnels : temps de rencontre autour d'une action, tisse du lien social          Soirées familiales : temps festif pour permettre à la famille de partager un moment ensemble</p>
<p>Date de mise en œuvre : mai 2011, octobre 2011          Coût total du Projet TTC : 10 036.01 €  <b>Montant de l'aide sollicitée à la CAF : 4 014.40 €</b></p>

L'aide sollicitée à la CAF par le biais de l'aide aux partenaires s'élève à 40 % du montant TTC des opérations.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les projets

SOLLICITE de la part de la CAF les subventions prévues au titre de l'aide aux partenaires.



## **Centre social la Rotonde – Aide au fonctionnement - Demandes de subvention**

### **OBJECTIFS :**

- Lutter contre la solitude et l'isolement.
- Favoriser la cohésion sociale en brassant un public multi générationnel, pluri ethnique, et habitants de différents quartiers de la ville.
- Favoriser les échanges entre personnes d'une même famille.
- Donner accès à la culture.

### **Fiches actions :**

- Ateliers Adultes
- Soirées familles
- Sorties familiales
- Séjour famille
- Sport « remise en forme »
- Glissement du LAEP vers Accueil Loisirs Famille « La planète des lutins »
- Formation des mères de famille aux premiers secours

**Date de mise en œuvre :** Toute l'année

**Coût total du Projet TTC :** 39 516 €

**Montant de l'aide sollicitée à la CAF :** 12 000 €

**Montant de l'aide sollicitée à l'Etat :** 5 000 €

**Montant de l'aide sollicitée au Conseil Général :** 5 000 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de cette opération.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter tout financeur potentiel dont notamment les organismes mentionnés dans le plan de financement prévisionnel.

DIT que les crédits seront inscrits au Budget communal.

### **Motion contre les fermetures de classe**

Suite à l'annonce faite en direct aux élus du Territoire par Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale du projet de suppression de :

- 37 postes de RASED,
- 6 postes de langues,
- 50 postes d'enseignants

dans l'Aisne et la fermeture d'autant de classes : 15 sur la circonscription scolaire dont 10 sur la CCRCT (Château-Thierry, Brasles, Epieds, Nesles-la-Montagne, Epaux-Bézu, Chierry, Azy-sur-Marne, Verdilly...),

Suite au refus de l'Inspectrice d'Académie de venir rencontrer les élus le mardi 11 janvier dernier,

Suite à la décision du Ministre de l'Education Nationale d'interdire toute communication sur ce sujet avant les élections cantonales,

Avec 31 suffrages pour et 2 non-participation au vote (Groupe « Droite Unie »),

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DEMANDE une audience des maires sur ces questions à Madame l'Inspectrice d'Académie mercredi 9 mars après-midi à l'Inspection d'Académie de Laon, afin de préciser ses intentions.

EXIGE le retrait des mesures de fermetures arbitraires et injustes qui ne feront que renforcer les inégalités scolaires notamment en milieu rural.

DENONCE les regroupements verticaux annoncés, synonymes de dépenses supplémentaires pour les Collectivités Territoriales.

REFUSE cette méthode d'annonce sans concertation avec les collectivités locales au mépris des investissements qu'elles réalisent depuis des années.

REFUSE d'envoyer leurs enfants sur les routes au frais des collectivités locales et notamment de la CCRCT compétente en matière de transport et au détriment de leur sécurité, de leur qualité de vie et de leur éducation.

REFUSE un délabrement du service public et en particulier la dégradation programmée de l'école publique.

DECIDE de participer à l'établissement d'un diagnostic de l'offre scolaire sur le territoire portant sur

- La capacité d'accueil des salles de classe,
- Les composantes des effectifs actuels et attendus,
- Les coûts de fonctionnement pour les communes et investissements à réaliser
- La programmation des constructions dans chaque commune.

DECIDE de se mobiliser aux côtés des parents et des enseignants pour garder et développer un système éducatif de qualité.

S'OPPOSE à toute fermeture de classe et d'école.

### **Motion contre l'exploitation du gaz/pétrole de schiste**

L'Etat a récemment accordé plusieurs permis de prospection d'hydrocarbures liquides ou gazeux dits « gaz/pétrole de schiste » sur le territoire français.

Ainsi, la société Treador Energy France SCS qui bénéficie à ce titre, depuis le 4 septembre 2009, d'un permis dans la région de Château-Thierry, dit « permis de Château Thierry », devrait entamer sur le site un programme de 6 forages visant à rechercher la présence de « gaz/pétrole de schiste » en vue d'une exploitation ultérieure. Le périmètre de ce permis délimite une surface de 779 km<sup>2</sup> environ située au sud de Château-Thierry.

Outre la complexité et le coût d'une telle exploitation, les conséquences pour l'environnement et la santé publique pourraient s'avérer lourdes. La technique utilisée est non seulement polluante et dangereuse pour l'écosystème mais aussi très consommatrice d'eau.

Le gaz/pétrole de schiste étant prisonnier dans la roche, il ne peut être extrait par simple forage. La méthode utilisée consiste à injecter, sous très haute pression, de l'eau, additionnée de produits chimiques particulièrement toxiques, qui permettent de « fracturer » la roche et de laisser ainsi le gaz/pétrole s'échapper.

L'eau utilisée n'est récupérée qu'en partie : une partie polluée reste dans le milieu naturel, rejoint les aquifères et alimente les rivières. L'autre partie est récupérée pour être à nouveau injectée ou être traitée dans la mesure de ce qu'il est possible de faire avec des métaux lourds.

Les premiers bilans de l'exploitation du gaz/pétrole de schiste, qui connaît un développement record aux Etats-Unis depuis les années 2000, illustrent parfaitement les menaces de catastrophes, écologique et sanitaire, d'une telle exploitation.

Par ailleurs, l'exploitation du gaz/pétrole de schiste va à l'encontre des objectifs de diminution des gaz à effet de serre et du développement des énergies renouvelables, tels qu'ils ressortent notamment du Plan Régional Energie Climat adopté en mars 2007 par la Région et des lois portant engagement national pour l'environnement dites « lois Grenelle 1 et 2 ».

De plus, l'exploitation du gaz/pétrole de schiste contrevient aux recommandations du Plan Régional d'Elimination des Déchets Dangereux (PREDD) qui préconisent la réduction à la source des déchets par la limitation des quantités produites.

La Communauté de communes est pilote depuis octobre 2010 du Contrat Global pour l'Eau de la région de Château-Thierry qui fédère 37 partenaires dont l'objectif premier est la préservation de la ressource en eau, et à ce titre, elle ne peut accepter les projets de développement sur son territoire de nouvelles exploitations de combustibles fossiles qui présentent un risque de pollution important des nappes souterraines.

Elle s'inscrit dans la démarche du Pays du Sud de l'Aisne qui lance un Plan Territorial Energie-Climat sur un territoire en appellation d'origine contrôlée et en démarche de labellisation Pays d'Art et d'histoire.

Vu les délibérations du Conseil Régional de Picardie et du Conseil Général de l'Aisne,

Vu la motion adoptée par le Conseil Communautaire de la CCRCT lors de sa séance du 14 février 2011,

Considérant les risques de menace grave et irréversible pour l'environnement et la santé des habitants susceptibles de résulter de l'exploitation du gaz/pétrole de schiste,

Considérant l'absence totale de concertation de la part de l'Etat,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

S'OPPOSE à l'exploitation du « gaz/pétrole de schiste » sur le territoire du sud de l'Aisne et notamment sur celui de la commune de Château-Thierry.

EXIGE immédiatement l'abrogation du permis de recherche délivré par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie et du Développement Durable et de la Mer.

DEMANDE la saisine de la commission nationale du débat public.

Le Maire

J. KRABAL

